

# Flash Info Maths Sciences

Se former Informer  
Se former Informer

Recevez en ce début d'année nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018. Qu'elle vous apporte le bonheur de partager avec vos élèves des projets professionnels riches et passionnants.

Les IEN MATHS SCIENCES

## SE FORMER POUR MIEUX FORMER

Se former est un droit et un devoir (cf. BO n°30 du 25 juillet 2013 – compétence 14).

La formation continue académique inscrite au PAF vise le développement des compétences nécessaires pour exercer avec efficacité les missions qui vous sont confiées.

De nos jours l'« auto-formation » est possible. Par le biais d'internet, nous avons accès à de nombreux cours en ligne qui facilitent l'appropriation, la consolidation ou l'actualisation des connaissances disciplinaires à transmettre (vidéo de cours de faculté), à des conférences sur les sciences cognitives (collège de France), à des travaux sur la recherche pédagogique (CNESCO), sur l'évaluation et les compétences (ESEN). Les « tutos » permettant d'appréhender les logiciels (scratch, geogebra, ...) sont également nombreux.

**La formation continue personnelle est indispensable et devient un préalable à toute action présente.**

Internet regorge également de vidéos « utilisables » en classe et de sites proposant des séquences pédagogiques construites. Les outils et les supports sont très nombreux. La difficulté n'est donc pas de les créer mais véritablement de se les approprier pédagogiquement, de faire des choix stratégiques dans le but ultime de mettre les élèves en activité et de les faire progresser ! C'est sur ce plan que nous concentrons les moyens académiques dédiés à la formation.

Des journées de formation en mars, avril et mai 2018 vont être déployées sur les 3 pôles suivants :

- « **Qu'est ce qui pose problème ?** » : quelles démarches pédagogiques, quelle posture professionnelle favorisent la mise en activité des élèves ?

- « **Scratch au lycée professionnel** » : la programmation est au cœur de la formation mathématique au collège. Les élèves l'utilisent également en sciences physiques et en technologie. Comment peut-elle trouver sa place au LP ? Un document ressource à consulter a été publié en novembre 2017 sur EDUSCOL afin d'amener la réflexion : « Intégrer l'algorithmique et la programmation dans les apprentissages en baccalauréat professionnel ». Vous le trouverez à l'adresse suivante  
[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/45/3/Integrer\\_l\\_algorithmique\\_et\\_la\\_programmation\\_dans\\_les\\_apprentissages\\_en\\_baccalaureat\\_professionnel\\_843453.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/45/3/Integrer_l_algorithmique_et_la_programmation_dans_les_apprentissages_en_baccalaureat_professionnel_843453.pdf)

- « **Enseigner en BTS** »

Tous les établissements de l'académie sont concernés par ces 3 formations à public désigné, avec au total plus de 73 % des enseignants convoqués. La totalité des enseignants ne pouvant être conviés, nous avons établi de manière arbitraire des listes d'enseignants par formation et par secteur géographique.

*Nous engageons des moyens académiques pour vous apporter ces temps de formations disciplinaires. Par conséquent, pour pallier toute situation exceptionnelle d'absence prévisionnelle à une journée de formation, nous vous demandons de vous rapprocher de votre équipe disciplinaire pour déterminer le nom d'un collègue suppléant qui pourra prendre votre place, d'en référer à votre établissement puis à la DAFPEN dont vous trouverez le numéro et le mail sur la convocation initiale et d'en informer également*

*Frédéric DECHEPY coordonnateur du PAF. [Frederic.dechepy@ac-amiens.fr](mailto:Frederic.dechepy@ac-amiens.fr)*

## Enseigner en BTS

Pour cette année scolaire nous avons identifié une vingtaine d'enseignants PLP Maths Sciences intervenant en mathématiques ou en sciences physiques dans la cadre de la formation des étudiants en BTS (principalement par apprentissage).

Pour répondre aux questions récurrentes que certains se posent sur le plan statutaire, nous vous rappelons que dans le cadre de l'article 2 du **décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel** modifié par le décret n°2009-918 du 28 juillet 2009 - art. 2, il est bien précisé que

*Les professeurs de lycée professionnel participent aux actions de formation, principalement en assurant un service d'enseignement dans leurs disciplines respectives. Ils exercent principalement dans les classes ou divisions conduisant à l'acquisition des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des baccalauréats professionnels. Dans ce cadre, les professeurs de lycée professionnel assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves qu'ils contribuent à conseiller dans le choix de leur projet d'orientation.*

*Ils peuvent également exercer dans les classes ou divisions conduisant à l'obtention de brevets de technicien supérieur et dans les formations conduisant à l'obtention de licences professionnelles quand celles-ci sont organisées par convention avec les établissements scolaires.*

### SITE MATHS SCIENCES

Très régulièrement actualisé, le site maths sciences de l'académie d'Amiens est une source d'informations essentielles !

Nous vous invitons à le consulter régulièrement  
<http://maths-sciences-lp.ac-amiens.fr/>

## DNB

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième y compris 3ème PPRO).

**Actualités :** Session 2018 – L'évaluation du socle commun (400 points) compte autant que les cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4

Les cinq épreuves :

1. Le français (3h) – 100 points : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction.
2. Les mathématiques (2h) – 100 points : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique.
3. L'histoire et géographie (2h) - 50 points : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique.
4. Les sciences (1h) - 50 points (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie.
5. Une épreuve orale – 100 points - qui porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale. (soit **individuel** de 15 minutes, **soit collectif** de 25 minutes).

L'épreuve de mathématiques : Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme.

Le sujet de cette épreuve comporte **obligatoirement** un exercice d'algorithmique.